

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-5

Prenez avis que lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 10 mars 2026, le règlement numéro 4-5 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 4 sur le traitement des membres du conseil municipal* » a été adopté.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Repentigny, ce 12^e jour du mois de mars 2026.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat